

# Bulletin communal ALTENHEIM

Août 2021 - N° 40



## Dans ce numéro :

|                              |       |
|------------------------------|-------|
| Editorial :                  | 2-3   |
| Infos Utiles :               | 4     |
| Les gestes éco-citoyens :    | 5     |
| Stop aux dépôts sauvages :   | 6     |
| Archives :                   | 7-8   |
| Tour d'horizon des travaux : | 9     |
| Présentation de la ruche :   | 10-11 |
| Fleurissement Bénévole :     | 12-13 |
| COVID-19 :                   | 14    |
| Noël à Altenheim :           | 15    |
| Départ de l'abbé Tim :       | 16-18 |
| Les grands anniversaires :   | 19    |
| Etat Civil :                 | 20    |

Mairie d'Altenheim : 15 rue Principale - 67490 ALTENHEIM

☎ : 03 88 70 21 10

✉ : [mairie.altenheim@orange.fr](mailto:mairie.altenheim@orange.fr)

Site internet : [www.altenheim.fr](http://www.altenheim.fr)

# Editorial



Chers habitantes, habitants d'ALTENHEIM,

Elue maire lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 3 juillet 2020, c'est un honneur pour moi d'entamer ce 1<sup>er</sup> mandat et de pouvoir administrer notre beau village durant les six prochaines années, accompagnée de conseillers motivés, compétents et enthousiastes.

Vous avez accordé votre confiance à une équipe municipale renouvelée à plus de 50%, rajeunie et paritaire, chacun des membres ayant obtenu entre 79% et 96% des suffrages exprimés. Je tiens sincèrement à vous en remercier et vous assure de ma détermination à mettre tout en œuvre afin d'assumer dignement cette grande charge.

Les élus se sont rapidement mis au travail, d'abord, pour gérer la priorité sanitaire, mais aussi pour engager les actions du mandat.

Nous traversons une crise sanitaire sans précédent qui impacte nos vies quotidiennes.

Les restrictions administratives, l'application stricte des gestes barrières, l'interdiction de nous rassembler... ont fortement perturbé nos vies.

Dans notre quotidien, les élus et le personnel communal font tout leur possible pour rendre le service que l'on doit au public tout en préservant la sécurité sanitaire de chacun.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : prendre soin des plus vulnérables, soutenir nos commerçants, maintenir nos services publics...

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons progressivement nos petits bonheurs du quotidien et les moments conviviaux qui nous manquent tant !

Prenez bien soin de vous et de tous vos proches et continuons ensemble à lutter contre l'épidémie.

En espérant l'efficacité de la vaccination à grande échelle, je me réjouis de vous retrouver très bientôt dans des conditions agréables et sereines.

L'équipe municipale vous informera régulièrement des décisions qui seront prises par l'intermédiaire de ce bulletin communal ou par l'affichage des délibérations sur les panneaux situés à la mairie. Les procès-verbaux du conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune.

Le bulletin communal est publié en ligne sur notre site internet. Il est également disponible par mail sur simple demande. N'hésitez pas à nous informer de votre éventuel souhait de passer à la version numérique en abandonnant la version papier afin de permettre à notre commune de réaliser des économies d'impression.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal, en particulier nos adjoints qui ont toujours œuvré positivement et énergiquement dans l'intérêt communal, un grand merci également à notre secrétaire de Mairie.

Le maire,  
Laura RITTER



[www.altenheim.fr](http://www.altenheim.fr)



### Infos utiles

#### Permanences de la mairie :

le lundi de 17 heures à 19 heures, le jeudi de 15h à 17h

Mairie : 03.88.70.21.10

Salle polyvalente : 03.88.70.24.22

Maire (Laura RITTER)

1<sup>er</sup> adjoint (Marc DEAL)

2<sup>ème</sup> adjoint (Jean-Claude HEITZ)

3<sup>ème</sup> adjoint (Daniel KNOBLOCH)

### Infos utiles

Abbé Tim : 03.88.91.41.48

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Pompier : 18

Centre antipoison : 03.88.37.37.37

Dépannage électricité : 03.88.18.74.00

Service des eaux : 03.88.19.97.09 24h/24 et 7 jours/7

Transport à la demande (Comette) : 03.88.71.78.82

La Ruhe : 03.88.70.28.77

## Nos Entreprises :



**GENTNER ET FILS**  
Echelles - Echafaudages - Escabeaux - Rayonnages  
[www.gentner.fr](http://www.gentner.fr)



Transports gares, aéroports  
Conventionné toutes caisses  
Consultations - Hospitalisations - Radiothérapie  
Chimiothérapie - Dialyse  
**07.67.46.01.23**  
✉ [TAXI.aurelie@hotmail.com](mailto:TAXI.aurelie@hotmail.com)  
🌐 [www.taxiaurelie.fr](http://www.taxiaurelie.fr)  
📍 Taxi - Aurélie  
11, Rue Principale 67490 Altenheim  
© 2015 - 03 88 70 27 81 - 06 77 79 33 47 - 03 88 70 21 10 - 03 88 70 24 22 - 03 88 71 78 82 - 03 88 18 74 00 - 03 88 19 97 09



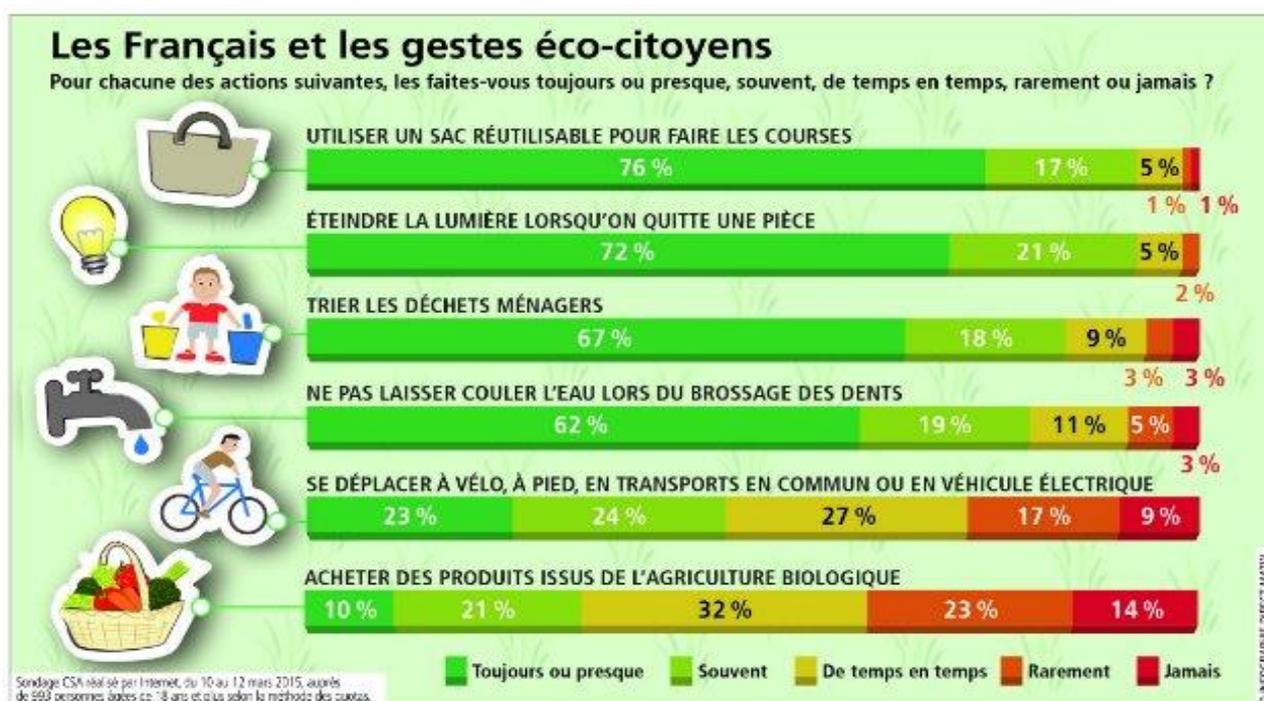
**Ferme Marxer**  
Christophe  
Producteur de Fruits  
et de légumes de saisons  
Tél. 03 88 70 27 81  
Port. 06 77 79 33 47  
14 rue Principale  
67490 ALTENHEIM  
[christophe.marxer@wanadoo.fr](mailto:christophe.marxer@wanadoo.fr)

N.B. : Les entreprises qui souhaitent paraître dans le prochain bulletin communal, peuvent le faire savoir à la mairie.

La qualité de l'environnement et la qualité de vie dans la commune dépendent aussi du comportement de ses habitants. Les agents techniques municipaux contribuent avec efficacité à la préservation et à l'entretien d'une grande partie des espaces naturels. Mais il faut rappeler que l'entretien des trottoirs et des bas-côtés des voies de circulation incombe aux riverains. N'oubliez pas que selon votre mode de vie, chacun influence sur l'environnement et donc sur l'empreinte écologique. Garder la ville propre est le premier geste écologique garant de la qualité de notre vie commune.



## Les éco-gestes



**Chaque geste à sa valeur et compte pour contribuer à préserver notre environnement !**

# Stop aux dépôts sauvages !

## Renforcement de la lutte contre les dépôts sauvages

### Des dépôts sévèrement réprimandés

Tout dépôt de déchets effectué par des particuliers en dehors des dispositifs prévus à cet effet est puni par la loi (Code pénal : article R634-2), par des contraventions allant jusqu'à 1500€. Si le dépôt sauvage est effectué à l'aide d'un véhicule, ce dernier peut également être confisqué par les autorités (Code pénal : article R635-8).

Les dépôts sauvages de déchets professionnels sont punis de peines encore plus lourdes (jusqu'à 75000€ et 2 ans d'emprisonnement).

**A savoir :** le non-respect des conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est également puni d'une amende de 150 € maximum (Code pénal : article R632-1). Et si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende de 750 € (Code pénal : article R644-2).



## LES BONS USAGES

### Le conteneur de verre, textiles ou biodéchets déborde

Si le conteneur est plein, **différez votre dépôt ou rendez-vous au conteneur le plus proche**. Un dépôt au pied du conteneur est également considéré comme un dépôt sauvage.



### Vous avez des déchets occasionnels (travaux, déménagements, ect.)

Dans ce cas, **la déchèterie est adaptée pour recevoir les déchets** selon les conditions réglementaires expliquées sur le site : [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr)



### Votre bac orange déborde

Le Smictom vous donne des conseils pour **réduire votre production de déchets** sur [www.smictomdesaverne.fr](http://www.smictomdesaverne.fr). Si cela ne suffit pas, contactez le Smictom pour revoir votre dotation en bac.



### Vous avez des déchets à caractère professionnel

Le risque encouru en cas de dépôt sauvage est dissuasif... Selon votre situation, **rendez-vous dans une des déchèteries du Smictom ou contactez une entreprise spécialisée** pour la prise en charge de vos déchets professionnels.



# Archives - été 2020

**Auteur** : Service intercommunal des Archives de la Communauté de Communes du Pays de Saverne - Véronique MULLER

## Archives : et si on rangeait ?



Les destructions engendrées par la Révolution Française de 1789 ont fait prendre conscience de la richesse du patrimoine écrit que constituent les archives. De là, découle la mise en place d'un réseau de services d'archives sur le territoire français et d'une législation permettant la bonne gestion de celles-ci.

Les archives, de quoi parle-t-on ? Les archives (courriers, plans, CD-Rom, maquette, registre, documents numériques, etc.) sont l'ensemble des documents produits ou reçus par la Mairie, la Communauté de Communes ou l'Office de Tourisme du territoire par exemple dans l'exercice de leur activité. Elles sont conservées dans le bâtiment de la Mairie et font partie de son patrimoine.

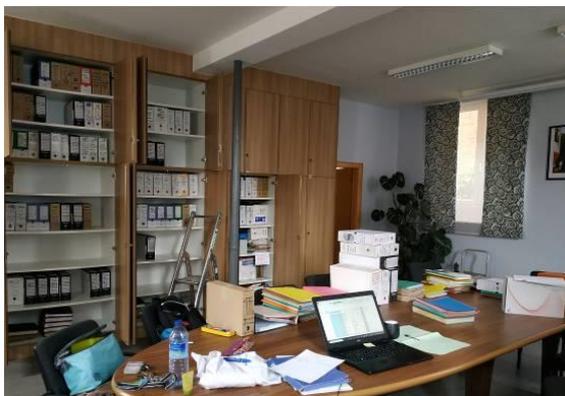
Depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays de Saverne propose ainsi aux communes membres de son territoire une prestation d'archivage afin de les aider dans la bonne gestion et tenue de leurs archives.

La commune d'Altenheim a fait appel au Service Intercommunal des Archives entre 2014 et 2020 pour classer, inventorier les archives afin de faciliter les recherches administratives et d'assurer la bonne gestion des archives.



En 2014, environ 23 ml de documents ont été ainsi retrouvés dans les différentes armoires de la Mairie. Finalement 14,50 ml d'archives ont été conservés et inventoriés. 7,68 ml ont été éliminés avec l'accord des Maires, Monsieur Mickaël VOLLMAR et Madame Laura RITTER, et des Archives Départementales du Bas-Rhin.

Le fonds d'archives couvre la période de 1834 à 2020. Il regroupe des documents récurrents et annuels comme les budgets ou les factures ou les dossiers de permis de construire, mais aussi des documents plus atypiques comme un plan du four à chaux de 1898, un inventaire des archives de 1871, les registres de délibérations depuis 1900 à nos jours ou l'Etat civil à partir de 1802.



Pendant le tri des archives communales



A la fin de l'intervention du Service Intercommunal des Archives

### **Et les archives privées ?**

Les archives privées sont l'ensemble des documents que nous gardons tout au long de notre vie : fiches de paie, avis d'imposition, facture, livret de famille, etc. Ces documents sont à conserver un certain temps afin d'apporter une preuve ou de justifier d'un droit : bulletin de paie et contrat à conserver jusqu'à la liquidation de la retraite, les ordonnances sont valables 1 ans, le livret de famille à une validité permanente, etc.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site internet « Service-public.fr » où une page est dédiée à la conservation des documents privés : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>

## Tour d'horizon des travaux



Marquage au sol de l'emplacement permettant l'accès à la réserve incendie

Restauration de la croix rue de Friedolsheim



Réparation de la gouttière d'une dépendance de la salle polyvalente

Mise en place d'une écluse centrale à titre provisoire (rue de Friedolsheim)



# Présentation de la Ruche

## La ruche, une structure pionnière au service des familles

La Ruche est une structure périscolaire pionnière, elle a été créée en 1996, son action rayonne sur 12 communes, elle accueille tout au long de l'année plus de 300 enfants et répond à 2 besoins :

- Accueil périscolaire toute l'année (la structure est ouverte en continu du lundi au vendredi durant toute l'année)
- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires

C'est un service mis à la disposition des parents qui, pour la plupart le perçoivent comme un mode de garde, d'ailleurs d'une certaine manière et sans doute sans intention particulière cette perception des choses est encouragée puisque les factures sont établies avec le libellé « frais de garde » ...

### Situation géographique et contexte sociologique

La structure est implantée en milieu rural à proximité de Strasbourg (env. 30kms). Sur ce territoire, la plupart des villages ont créé des lotissements et voient leur population augmenter régulièrement. Très souvent ces villages peuvent être assimilés à des villages-dortoirs car il y subsiste peu d'activités quasiment pas de commerces, ni de services et les seules activités dites éducatives sont les clubs de sports dont le club de foot.

A l'origine créée et gérée par une association de parents fortement soutenue par la commune et encadrée pour le personnel et le suivi pédagogique par le service spécialisé de l'Association Générale des Familles (AGF) du Bas-Rhin elle a été reprise en gestion directe en 2010 par la Communauté de Communes du Pays de Saverne qui entretemps, avec l'application de la loi NOTRe.

Les efforts déployés depuis plusieurs années par La Ruche afin d'enrichir le contenu des activités proposées aux enfants, de renforcer son rôle pédagogique et pour assurer un accueil de qualité portent leurs fruits et contribuent à l'augmentation de la fréquentation.

### Difficile positionnement ...

Cependant les périscolaires restent confrontés à un problème de positionnement : ce n'est pas l'école, ce n'est pas une garderie, c'est un entre deux, un « lieu de transit » et cet état conditionne et limite leur impact du point de vue pédagogique. Le périscolaire est souvent mal accepté par l'école : même si souvent il voisine avec elle, peu de coopération réelle et concrète et parfois même un peu de mépris de la part des personnels de l'Education Nationale.

Ils sont également en butte aux critiques des « nounous » ou gardiennes qui avant l'apparition des périscolaires avaient le « monopole » de la garde des enfants.

Cependant même dans cette situation un peu inconfortable, les projets développés peuvent avoir un réel impact et aider les enfants à parfaire leur éducation à la vie de la cité.

Les périscolaires structures nouvelles apparues il y a seulement une vingtaine d'années répondent à un réel besoin et les élus sont bien conscients que les parents qui souvent exercent une activité professionnelle à l'extérieur du village et qui font « la prospérité » du village demandent ce type de service.

**Récolte de bonbons Halloween 2019 :**



**Intervenant HIP HOP :**



**Sortie à la patinoire :**



**Activité au Château de Lichtenberg :**



**Les batailles d'eau en été :**



## Fleurissement par les Bénévoles

Fleurissement des bacs devant l'entrée principale de la salle polyvalente, réalisé par les enfants de la Ruche ! Bravo à eux !



Mise en place des fleurs par des bénévoles du village !



**Un grand merci** aux habitants et aux enfants de la Ruche (à l'initiative de Marie STORCK, Directrice) ayant contribué au fleurissement et donné de leur temps bénévolement à l'embellissement du village !

Nous leurs sommes très reconnaissants de l'intérêt qu'ils portent à notre belle commune.

N.B. : Si vous souhaitez participer vous aussi à ce type d'action, n'hésitez pas à contacter la mairie.

## Protégeons-nous les uns les autres

La COVID-19 est toujours là, afin d'enrayer la propagation du virus, ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières. Le contexte sanitaire évoluant très vite, la commune d'Altenheim met tout en œuvre pour vous informer le plus rapidement possible des nouveaux protocoles liés à la COVID-19, tant au niveau national que local. Pour rester informés, nous vous invitons à consulter les actualités sur le site internet de la Commune.

### Autres contacts utiles :

- Site du gouvernement :

[www.gouvernement.fr/infocoronavirus](http://www.gouvernement.fr/infocoronavirus)

**Point de vigilance :** Les masques à usage unique, mouchoirs, lingettes et gants doivent être jetés dans un sac-poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac-poubelle pour ordures ménagères. Ces déchets ne doivent en aucun cas être jetés par terre ou mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle « jaune ». Un masque chirurgical met jusqu'à **450 ans** à se désagréger dans la nature.



# Noël à Altenheim

Voici, quelques maisons habillées de leurs plus belles parures à l'occasion des fêtes de fin d'année.



## Départ de l'abbé Tim

Depuis 10 ans, l'abbé Tim DIETTENBECK, originaire de Ingolsheim près de Wissembourg, administre la communauté de paroisses en succédant au père Michel DZIEDZIC. Arrivé à l'âge de 31 ans, après 5 années de vicariat en Haute-Alsace, c'est son premier poste en tant que curé responsable de communauté, il s'est investi corps et âme dans cette grande mission. L'abbé Tim est heureux parmi nous et serait



resté bien volontiers mais la visite du vicaire épiscopal de l'Alsace-Sud a changé la donne : Mgr l'archevêque le nomme curé de la « Communauté de paroisses des sources du Muehlgraben aux rives du Rhin » (autour de Kembs et Bartenheim), à 8 kms de Bâle.

« La mission, nous n'avons pas à la choisir, elle nous est confiée et nous avons à servir le Christ, l'Eglise, les hommes ; C'est pourquoi nous, prêtres, devons rester disponibles », nous a-t-il confié lors d'une interview au cours de laquelle il a accepté de nous dévoiler son ressenti sur ce qui lui a tenu le plus à cœur de réaliser pour la communauté et particulièrement à Altenheim. Son départ est prévu pour le 12 septembre.

« Je me suis senti attiré par la vocation de prêtre à l'âge de 8 ans, émerveillé par l'exemple de mon curé de paroisse à qui je servais la messe avec admiration. Ce qu'il faisait semblait avoir du sens et être utile. J'aimais particulièrement les chants en latin, une langue étrange et fascinante qui me semblait être celle de Dieu.

Je suis en train de constituer un press-book pour les archives du site internet de la communauté de paroisses et je m'aperçois que nous avons vécu une quantité de moments exceptionnels. La rénovation de la chapelle Ste Barbe à Wundratzheim me tient particulièrement à cœur autant d'un point de vue matériel que spirituel. En y allant faire quelques pas et prier loin de l'activité du presbytère, je découvrais un havre de paix d'où je pouvais apercevoir les 5 localités dont j'avais la charge d'âmes. Très vite j'ai saisi la dimension symbolique que pouvait prendre ce lieu : je pensais à cette chapelle du village disparu de Wundratzheim qu'il convenait de restaurer pour qu'elle devienne comme le cœur de notre communauté de paroisses. Ce fut chose faite grâce à l'association « Les amis de la chapelle » qui a réuni des bénévoles pour ce travail. « Si tu veux que les hommes deviennent frères, amènes-les à construire une tour », m'avait un jour confié un père de la maison Saint-Florent. La transformation du lieu ainsi que l'ajout de la cloche ont été exclusivement financés par des dons et diverses actions : ils n'ont jamais impacté le budget des paroisses ni des communes. Mais il ne s'agissait pas seulement de rénover la chapelle, il fallait également l'animer : la cloche sonne chaque samedi à midi depuis sa bénédiction en septembre 2015, pour inviter à quelques minutes de prière pour la paix.

La « Communauté de paroisses de Dettwiller et les collines de Wundratzheim » a été reconnue en novembre 2017 par Mgr Kratz et a été placée sous le patronage de Sainte Barbe.

Une de mes plus grandes satisfactions ici est d'avoir pu obtenir l'ouverture de toutes les églises en journée. A mon arrivée, deux églises sur cinq étaient fermées, dont celle d'Altenheim (à l'exception du dimanche). Une église est un édifice particulier, c'est certes le lieu du rassemblement de la communauté chrétienne, mais en dehors des offices, elle reste ce lieu sacré, ce havre de paix qui doit être ouvert pour tous ; c'est la maison de Dieu. Elle peut être simplement admirée mais elle permet également de s'y asseoir, de faire silence, de prier, de réfléchir, d'y allumer un cierge... La beauté d'une église est un pâle reflet de la beauté de Dieu.



A Altenheim, comme ailleurs, nous avons veillé à rendre l'église belle sans omettre d'œuvrer à l'amélioration de la sécurité des biens : son intérieur a été repeint, les chandeliers ainsi que le couvercle du baptistère ont été redorés, le chœur a été agrémenté d'un tapis, les aubes des servants de messe renouvelées, la croix du cimetière ainsi que les stations du chemin de croix rénovées, la statue de l'ange gardien,

trouvée au grenier, a été restaurée et installée à la tribune de l'orgue afin de nous inviter à chanter la gloire de Dieu.

Lorsque le problème de la mэрule a été diagnostiqué, à peine 2 ans après avoir réalisé le ravalement intérieur, nous avons eu un peu chaud... C'était des dépenses imprévues, et il fallait y faire face : l'appel lancé à tous les bénévoles pouvant donner un coup de main a été entendu par de nombreux paroissiens et habitants d'Altenheim. J'ai saisi l'occasion pour visiter chaque foyer du village, j'ai pris mon bâton de Pellerin. Cela me paraissait possible vu la taille du village, mais cette tournée a fini par prendre des jours et des jours ; je suis passé partout, plusieurs fois si je ne trouvais personne. J'ai été épaté par la générosité des gens d'Altenheim (environ 13 000€ ont été collectés), ce qui prouve bien l'attachement des habitants à la présence physique du bâtiment « église » à l'intérieur de leur village.

Une grande satisfaction à Altenheim est aussi la procession de la fête Dieu qui interpelle et fait vibrer bien des cœurs. Toutes ces petites mains au service du spirituel ! Heureux de cet évènement annuel, j'ai essayé de garder à flot cet héritage, avec le désir de le transmettre à ceux qui, après moi, seront curés de cette paroisse. La configuration du village se prête bien à cette belle procession eucharistique. De plus, il y a toujours eu une bonne collaboration avec la commune qui assurait, par exemple, le service d'ordre, ou veillait à la mise à disposition de la salle polyvalente...

J'ai beaucoup apprécié la fête des aînés de la commune, le dimanche de l'Épiphanie, réunissant 40 à 50 personnes dans la salle communale du petit village. Cet après-midi me permettait de passer de l'une à l'autre table et de discuter avec ceux qui le souhaitaient. J'ai essayé de faire au mieux, en tenant compte de la spécificité et de l'histoire de chaque village. J'ai essayé de faire au mieux, avec sûrement des maladresses aussi. »

Nous remercions encore M. l'abbé Tim pour son témoignage, son dévouement pastoral durant ces 10 ans et sa forte implication dans l'embellissement de notre église d'Altenheim au bénéfice de tous. Nous lui souhaitons une bonne intégration dans sa nouvelle contrée et réservons d'ores et déjà un accueil chaleureux à M. l'abbé Pascal TONGAMBA, actuellement prêtre coopérateur à Wissembourg, qui lui succèdera le 10 octobre.

Propos recueillis et retransmis par Murielle Wicker



# Les Grands Anniversaires 2020 / 2021

Anniversaire avec passage du Maire et des Adjointes à partir de 75 ans :



**Antoine MENGUS,**  
**1<sup>er</sup> septembre 2020, 85 ans**



**Jacqueline NONNENMACHER,**  
**5 septembre 2020, 75 ans**



**Germaine LIENHARD,**  
**28 janvier 2021, 75 ans**

# Etat civil

## Les Grands Anniversaires 2020 - 2021 :

|                           |                 |        |
|---------------------------|-----------------|--------|
| Nicolas STIEME            | 23 janvier 1945 | 75 ans |
| Bernard STOFFEL           | 13 mars 1945    | 75 ans |
| Jean-Paul WOELFFEL        | 26 avril 1945   | 75 ans |
| Marie-Thérèse MARTIN-NETH | 20 octobre 1940 | 80 ans |
| Huguette BIETH            | 21 mars 1946    | 75 ans |
| Rodolphe WALTER           | 29 juin 1931    | 90 ans |

### **Notre doyenne :**

Mme WICKER Joséphine : 88 ans

### **Notre doyen :**

M. Rodolphe WALTER : 90 ans

## Décès

18 janvier 2020 : MARXER Marguerite

18 janvier 2021 : WURTZ Augustine

## Naissances

28 octobre 2020 : Aymeric KAUFFMANN  
BOKAN, fils de Sylvia BOKAN et Freddy  
KAUFFMANN

20 juin 2021 : Lucien LEPRETRE, fils de Céline  
ROUCHIER et Sébastien LEPRETRE

Réalisation du bulletin communal :

Marie STORCK  
Murielle WICKER  
Laura RITTER